

Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 13 juin 2024

Le treize juin deux-mille vingt-quatre à 14 heures 30, les membres du Conseil de la Recherche (CoR) se sont réunis salle des Conseils de la Maison des Services à l'Étudiant site du Mont Houy.

Le Conseil de la Recherche est présidé par M. Eric MARKIEWICZ, Vice-Président Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) représentant du Président, et M. Christian MICHEL-DANSAC est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 20 membres présents et 5 membres représentés.

Le quorum des membres présents et représentés étant atteint, le Vice-président déclare que le Conseil de la Recherche est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 11 avril 2024
- Avis sur les projets faisant l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France :
 - Au titre du dispositif [MSPA] Manifestation scientifique de petite ampleur – ValoRIS
- Avis sur les droits d'inscription Manifestations scientifiques 2024 du second semestre:
 - Manifestation International Conference on Mobility, Artificial Intelligence and HEALTH (MAIH2024) ;
 - Manifestation Humanités numériques III "Design, Data, ville et habitat intelligents"
- Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature
- Point sur les contrats doctoraux (AAP interne cotutelles, Dispositif CR HdF et CD UPHF fléchés sur les laboratoires) à la rentrée 2024-2025.
- Durée minimum ou nombre d'inscription administrative en thèse
- Modifications de la Charte de publication des thèses
- Informations : recours à la centrale d'achat pour la certification de premier niveau pour les projets interreg VI acceptés
- Questions diverses

Présidence du CoR	M. Eric MARKIEWICZ, Vice-président du Conseil de la Recherche
<u>Présents</u> :	20
<u>Collège 1 avec voix délibérative</u> :	Mme BARBAFIERI, M. DOGHECHE, Mme DUBAR, M. JENOT, M. KOLSKI, M. LAURO, Mme RIVENQ, M. TALEB-HAMED
<u>Collège 2 avec voix délibérative</u> :	M. BECHET, Mme CHEHAMI, M. DEQUIDT, M. HEBBAR, M. JUNOT, Mme RAHMOUN, Mme THILLIEZ
<u>Collège 3 avec voix délibérative</u> :	Mme DRAUX, M. LIPPERT, M. SIMON
<u>Collège 4 avec voix délibérative</u> :	M. COULIBALY
<u>Collège 5 avec voix délibérative</u> :	Représentant de Mme GIARD
<u>Membres de droit sans voix délibérative</u>	M. BRICOUT
<u>Invités sans voix délibérative</u> :	Mme ZOIA (Service Commun de Documentation) M. MICHEL-DANSAC (Direction de la Recherche et de la Valorisation) M. BRINDLE (PRI)
<u>Ont donné pouvoir</u> :	5 M. POPIEUL à Mme DUBAR Mme SANTINELLI à Mme BARBAFIERIE M. LETENEUR à M. KOLSKI Mme REY à Mme CHEHAMI M. DELILLE à M. SIMON
<u>Excusés</u> :	M. ARTIBA, M. POPIEUL, M. REMIENS, Mme SANTINELLI M. LETENEUR, Mme REY, Mme SADAUNE M. DELILLE M. BERNAOUI, Mme MOUNAJ, M. ASCONE, Mme TLILI Mme GIARD, Représentant de la Région HdF, M. J. MULLER, M. WAUTIER, M. GUEGEN, Mme LEONE, Mme GONDY Mme COPLO, M. DULION, M. COULON (Conseil Régional Hauts-de-France), M. DE LA BOURDONNAYE, Mme SCIARDIS

Approbation du relevé de décisions de la séance du 11 avril 2024

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 11 avril 2024.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 11 avril 2024 à l'unanimité, des présents et représentés.

Avis sur les projets faisant l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France :

- **Au titre du dispositif [MSPA] Manifestation scientifique de petite ampleur – ValoRIS Manifestation scientifique « La légitimité, entre reconfigurations et refondation »**

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Dr Emmanuel CHERRIER à présenter la demande d'aide au titre du dispositif MSPA.

L'objectif est d'organiser une manifestation scientifique de 2 jours autour d'une réflexion théorique et générale sur le concept même de légitimité, les enjeux de la transition environnementale et le rapport des médias à la légitimité. Le budget est de 9 250€ et la demande à la Région de 2 500€.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur cette demande d'aide au titre du dispositif MSPA.

Les questions posées portaient sur l'ouverture de la manifestation à tous, le montant de la subvention demandée et s'il y aura des posters d'étudiants.

En l'absence d'autres remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce cette demande d'aide.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité, des présents et représentés, sur cette demande d'aide pour la manifestation scientifique « La légitimité, entre reconfigurations et refondation », qui leur est présenté.

Avis sur les droits d'inscription Manifestations scientifiques 2024 du second semestre :

- **Au titre de la Manifestation scientifique « International conference on Mobility, Artificial Intelligence and Health (MAIH 2024) »**

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter l'arrêté fixant les droits d'inscription de la manifestation scientifique organisée au second semestre 2024.

Les droits d'inscription de cette manifestation scientifique sont fixés comme suit :

- Académiques : 330 € HT (trois cent trente euros hors taxes)
- Doctorants : 230 € HT (deux cent trente euros hors taxes)
- Personnels UPHF : 330 € HT (trois cent trente euros hors taxes)
- Personnels d'entreprises : 400 € HT (quatre cent euros hors taxes)

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur ces droits d'inscription.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur les droits d'inscription pour cette manifestation scientifique.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité, des présents et représentés, sur cette proposition de fixer les droits d'inscription au titre de la Manifestation scientifique « International conference on Mobility, Artificial Intelligence and Health (MAIH 2024) », qui leur est présentée.

▪ **Au titre de la Manifestation scientifique « Humanités Numériques III : Design, Data, Villes et habitats intelligents »**

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter l'arrêté fixant les droits d'inscription de la manifestation scientifique organisé au second semestre 2024.

Les droits d'inscription de cette manifestation scientifique sont fixés comme suit :

- Académiques : 20 € HT (vingt euros hors taxes)

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur ces droits d'inscription.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur les droits d'inscription pour cette manifestation scientifique.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité, des présents et représentés, sur cette proposition de fixer les droits d'inscription au titre de la Manifestation scientifique « Humanités Numériques III : Design, Data, Villes et habitats intelligents », qui leur est présentée.

Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature. Ce tableau, présenté à chaque CoR, synthétise les contrats et conventions de recherche signés ou en cours de signature, aux niveaux régional et national, et également européen et international.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce tableau.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité, des présents et représentés, sur le tableau des contrats et conventions de recherche signés ou en cours de signature, aux niveaux régional et national, et également européen et international.

Point sur les contrats doctoraux (AAP interne cotutelles, Dispositif CR HdF et CD UPHF fléchés sur les laboratoires) à la rentrée 2024-2025

20 demandes d'allocations de recherche ont été soumises par les laboratoires, 19 ont été classées par le Conseil de la Recherche et 18 déposées sur la plateforme de la Région HdF

- 2 par le CERAMATHS dont une non classée (DMATH) par le CoR
- 1 par l'IEMN, site de Valenciennes
- 2 par le LARSH
- 15 par le LAMIH dont une non déposée suite au retrait du partenaire

Dont,

- 9 cotutelles ou partenariats internationaux
- 3 cofinancements établissement

- 3 cofinancements organisme : 2 national (DGA, CRIL) ; 1 transfrontalier (BCRC)
- 2 Projets répondant à l'appel à projets national IC ARTS
- 1 cofinancement établissement hors région

10 projets ont été retenus par le CR HdF, soit 1 de plus qu'habituellement !

Numéro PAS	N° priorité du CoR	Cofinanceurs et partenaires	Listes proposées avant jury des ED (Principale (P), (P si), Secondaire (S), FEDER (F))	Ecole doctorale	Laboratoire d'accueil	Nom Directeur de thèse	Prénom Directeur de thèse	Intitulé du sujet de thèse
ALRC2.0-001395		CONACYT Mexique IBERO	P	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	DEFOORT	Michael	Synthèse de lois de contrôle entièrement décentralisés pour les systèmes multi-agents : Application aux systèmes multi-robots ouverts dans les systèmes de production flexible
ALRC2.0-001397	2	BCRC	P	ED 635 PHF	LMCPA (EA 2443)	LERICHE	Anne	Fabrication de substitut osseux biométriques à partir de phosphates de calcium biphasiques.
ALRC2.0-001399	3	Institut Carnot Arts	P	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	MARKIEWCZ	Eric	ETUDE DE L'ANISOTROPIE DES TPMS EN REGIME DYNAMIQUE EN COUPLANT MODELES REDUITS, EXPERIMENTALE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
ALRC2.0-001400	4	Institut Carnot Arts	P	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	KOLSKI	Christophe	Analyse, conception et évaluation de système interactif tangible d'aide à la gestion d'espaces de solution avec contraintes : application à des tâches industrielles
ALRC2.0-001403	7	CPJ CNRS ou UPHF	P	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	POPIEUL	Jean-Christophe	Coopération mult niveau entre conducteur et véhicule automatisé pour la gestion des situations complexes : application au cas du rond-point
ALRC2.0-001404	8	UPHF	P	ED 635 PHF	CRISS (EA 1384)	PETIT	Sylvain	Impacts territoriaux des méga-événements sportifs : le rôle transformant des Jeux Olympiques 2024 sur la Région Hauts de France
ALRC2.0-001409	11	U.Rio Grande Sul	P	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	LAUBER	Jimmy	Commande prédictive des systèmes saturés et incertains pour des applications de santé
ALRC2.0-001410	12	Ministère de l'Intérieur CREL CREL Centre de Recherche et d'Expertise de la	P	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	DELILLE	REMI	Contribution à la prédiction du risque lésionnel de la tête lors de chocs localisés à travers la caractérisation et la modélisation d'impacts balistiques non pénétrants.
ALRC2.0-001402	6	DGA	P si	ED 635 PHF	IEMN (UMR 8520 U.Lille/UPHF)	DUPONT	Samuel	Développement Exploratoire pour l'Imagerie de Spectrométrie - Rendement Optimisé en Mode Asynchrone
ALRC2.0-001407	10	CIRRELT axe 1 IRP REI-TML	P si	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	WLBAUT	Christophe	Nouveaux modèles et méthodes hybrides pour la logistique du dernier kilomètre

La cotutelle (ALRC2.0-001395) change de partenaire. L'Université d'Aquila sera le partenaire et cofinancier de cette cotutelle.

La thèse (ALRC2.0-001402) n'a pas été retenue pour un cofinancement par la DGA. En conséquence, la Région ne cofinancera pas cette thèse, sa participation étant conditionnée à celle de la DGA.

Le Conseil de l'ED PHF a donné un avis favorable pour tous les candidats présentés pour ces 9 thèses et cotutelles bénéficiant d'une Allocation de recherche de la Région Hauts-de-France.

Numéro PAS	N° priorité du CoR	Cofinanceurs et partenaires	Listes proposées avant jury des ED (Principale (P), (P si), Secondaire (S), FEDER (F))	Ecole doctorale	Laboratoire d'accueil	Nom Directeur de thèse	Prénom Directeur de thèse	Intitulé du sujet de thèse
ALRC2.0-001401	5	U.Mons	S	ED 635 PHF	DeScripto UR	LAGAE	Véronique	Calque, variété lexicale et style en traduction : comparaison de traductions humaines et de postéditions réalisées humainement et par ChatGPT d'articles de presse de l'anglais au français
ALRC2.0-001406	9	U.Fès Maroc 25%EPF Cachan School of Engineering 25%	S	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	LACAZEDIEU	Elisabeth	Optimisation du système de contrôle commande d'un robot à l'aide d'un modèle mécanique enrichi par IA
ALRC2.0-001413	14	U.Vietnam	S	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	GUERRA	Thierry-Marie	Modélisations Biomécaniques Floues, pour le développement de systèmes d'assistance personnelle en réadaptation à faible coût.
ALRC2.0-001416	16	UPHF	S	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	SALLEZ	Yves	Planification de production collaborative d'un réseau de chaînes logistiques en symbiose industrielle.
ALRC2.0-001417	17	U.Mons LPCM	S	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	LAURO	Franck	Programmation de structures auxétiques par impression 3D pour la conception de métamatériaux dynamiques
ALRC2.0-001419	19	CESI	S	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	BEKRAR	Abdelghani	Optimisation du recyclage des batteries pour une logistique durable
ALRC2.0-001412	15	Université Laval	Non retenu	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	COUTELLIER	Daniel	Développement d'une approche multi-échelle pour la modélisation de structures hybrides à base d'aluminium et de bois soumises à des impacts
ALRC2.0-001416	18	Université Libanaise	Non retenu	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	CHAABANE	Sondes	Conception de système d'aide à la prédiction des situations de crise basée sur des techniques de l'intelligence artificielle
	13	Retrait partenaire	Non déposé	ED 635 PHF	LAMIH (UMR 8201)	NIAR	Smail	Automatisation du Pipeline Logicielle Machine learning avec prise en compte des contraintes matérielles
	NC	Maths pures	Non Classé	ED 635 PHF	CERAMATHS	BOUBACAR MAÏNASSARA	Yacouba	Modèles ARMA spatio-temporels avec erreur dépendante

L'UPHF a proposé à la Région de faire remonter la thèse (ALRC2.0-001413) en partenariat international avec l'Université Vietnam, en liste principale en lieu et place de la thèse ALRC2.0-001402 non retenue par la DGA. La recherche de candidat vietnamien est en cours pour confirmer le cofinancement U. Vietnam.

Lors du Conseil de la Recherche du 18 janvier 2024, le CoR a validé le classement des demandes de « Cotutelles de thèse », en liste principale (LP) et liste complémentaire (LC), ci-dessous :

Classement CoR UPHF	Classement laboratoire	Nom	Prénom	Nationalité	Laboratoire	Directeur de thèse	Titre	Partenaire	Remarque
1	1 sur 4	ADIM	Khadija	Marocaine	IEMN	Ayaida Marwane	Systèmes Zero Trust basés sur l'IA collaborative pour sécuriser les 6G-Enabled VANETS	Khalid MINAOUTI, ENSIAS - Université Mohamed V, Rabat	
2	2 sur 9				LAMIH	Wilbaut Christophe	Nouveaux modèles et méthodes hybrides pour la logistique du dernier kilomètre.	Pr. Leandro Coelho cotutelle, Université Laval (CIRRELT) 50% ; (axe 1 de l'IRP ROI-TML)	18 mois à l'Université Laval pas de calendrier
3	3 sur 9				LAMIH	Lauber J. Moussa K.	Commande prédictive des systèmes saturés et incertains pour des applications de santé	Joao Manoel Gomes da Silva (Federal University Rio Grande Sul)	Pas de calendrier
4	2 sur 4	QANI	Hamza	Marocaine	IEMN	Rivenq Atika	Optimisation des Algorithmes de Perception Cooperative Temps-Réel dans Les Systèmes de Transport Intelligents Coopératifs (C-TTS)	Khalid MINAOUTI, LRIT-Université Mohamed V, Rabat	
5	2 sur 3	LEFEBVRE	Philippe	Canadienne	LARSH	Vives Vincent	Ateliers d'écriture, création-recherche et création poétique aux XXe/XXIe siècles	Nathalie Watteyne - Université de Sherbrooke (Canada)	
6	4 sur 9				LAMIH	Niar Small Ouamoughi Hamza	Automatisation du Pipeline Logicielle Machine learning avec prise en compte des contraintes matérielles	Prof. Djamilia Aouada (Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust) 50% Univ Luxembourg	

Les cotutelles classées 2 et 3 en liste principale ont été retenues par la Région. Il est proposé de faire remonter en liste principale deux des cotutelles avec notre partenaire stratégique dans le cadre de l'Alliance EUNICE, l'Université Mons.

Classement CoR UPHF	Classement laboratoire	Nom	Prénom	Nationalité	Laboratoire	Directeur de thèse	Titre	Partenaire	Remarque
LC	3 sur 3	HEIJGEN	Traudl	Belge	LARSH	Schwerter Stéphanie	Aux frontières de la médiation : analyse des modes de subjectivation linguistiques au sein d'actions médiatrices menées par la Chine et l'Afrique du Sud dans le cadre du conflit russo-ukrainien	Béatrice COSTA - Laboratoire SEREG - UMons (Belgique)	
LC	5 sur 9				LAMIH	Guerra Thierry-Marie Blandeau M.	Modélisations Biomécaniques Floues, pour le développement de systèmes d'assistance personnelle en réadaptation à faible coût	50% Vietnam	Pas de calendrier
LC	6 sur 9				LAMIH	Couteller Daniel Naceur Hakim	Développement et évaluation d'un nouveau système constructif en bois/aluminium pour la construction de bâtiments modulaires et préfabriqués de moyenne et grande hauteur	Marc OUDJÈNE, Département de génie civil et de génie des eaux, Université Laval cofinancement 50% Univ Laval	
LC	8 sur 9				LAMIH	F. Lauro	Programmation de structures auxétiques par Impression 3D pour la conception de métamatériaux dynamiques.	Jean Marie RAQUEZ, LPCM-UMons ; Demande co-financement en cours à FUMons	
LC	9 sur 9				LAMIH	S. Chaabane / P. Caulier	Conception de système d'aide à la prédiction des situations de crise basée sur des techniques de l'intelligence artificielle	Bilal HUSSEIN, Université Libanaise cofinancé à 50% par le partenaire avec une bourse de recherche	
NC	3 sur 4	ESSEBTARI	Lella	Marocaine	IEMN	El Hillal Yassin	Visages de la Souffrance : nouvelles méthodes dans la Mesure de la Douleur par l'Analyse Faciale basé sur l'IA	Asmaa El Hannani, LTI- Université CHOUAIB DOUKKALI EL JADIDA	déjà lauréat à l'AAP 2023
NC	4 sur 4	ATTIAOUI	Adil	Marocaine	IEMN	Ayaida Marwane	Détection et Mitigation d'Attaques pour la Perception Coopérative dans les Systèmes de Transport Intelligents Coopératifs (C-TTS)	Abdellatif KOBBANE, ENSIAS-Université Mohamed V, Rabat	déjà classé au rang 1 de cet AAP 2024 pour un autre sujet
NC	1 sur 3	SCOURNEAU	Valentin	Belge	LARSH	Lagae Véronique	Calque, variété lexicale et style en traduction : comparaison de post-éditeurs réalisés humainement et par ChatGPT et de traductions humaines d'articles de presse de l'anglais au français	Loïc De FARIA PIRES - Laboratoire ELLIT - UMons (Belgique)	classée à l'AAP CR HdF
NC	1 sur 1	GOUNTA	Abdelali	Marocaine	CERAMATHS	Sodaigui Bouchaid	Factorisation des polynômes généralisés, classes galoisiennes et applications à la cryptographie	NAJIB Salah, LMRI, Université Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal (Maroc)	déjà lauréat à l'AAP 2023
NC	1 sur 9	Néfalí Gutiérrez Corona	Josué	Mexicaine	LAMIH	Defoort Mickael	Synthèse de lois de contrôle entièrement décentralisés pour les systèmes multi-robots : Application aux systèmes multi-agents ouverts dans les systèmes de production flexible	Guillermo FERNANDEZ-ANAYA (CoDir.) Juan Diego Sanchez(CoEnc.), IBERO- Universidad Iberoamericana Ciudad de México (Mexico), financement 50% CONACYT acquis	classée à l'AAP CR HdF
NC	7 sur 9				LAMIH	Sallez Yves Daquin Cécilia	Planification de production collaborative d'un réseau de chaînes logistiques en symbiose industrielle	??? Non éligible	Pas de partenaire, Pas une cotutelle

Par ailleurs, la 3^{ème} cotutelle avec l'Université de Mons devrait bénéficier également d'un cofinancement.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur ces deux nouveaux classements.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ces classements des demandes au titre de l'appel à projets « Allocation de Recherche » et de l'Appel à Projets « Cotutelles Internationales de thèse ».

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité, des présents et représentés, sur les classements des demandes au titre des Appel à Projets 2024 « Allocation de Recherche » de la Région HdF et « Cotutelles Internationales de thèse » de la politique scientifique, qui leur sont présentés.

Durée minimum ou nombre d'inscription administrative en thèse

La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans.

Il est proposé de confirmer une règle, imposée depuis de nombreuses années à l'ED PHF, pour pouvoir soutenir sa thèse. Le doctorant doit procéder au moins à trois inscriptions administratives, sur une période minimum de 24 mois.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur cette proposition qui a reçu un avis favorable du Conseil de l'ED le 3 juin 2024.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cette proposition.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité, des présents et représentés, sur la proposition de fixer à trois inscriptions administratives, sur une période minimum de 24 mois, la durée minimum de préparation du doctorat, qui leur est présenté.

Cette décision devra également être prise par les prochains CA de l'UPHF et CA de l'INSA HdF.

Modifications de la Charte de publication des thèses

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche donne la parole à la représentante du SCD pour présenter les éléments de mise à jour de la charte de dépôt et de diffusion numériques des thèses.

Le document initial date de 2012.

les principales mises à jour sont :

- Prise en compte du nouveau circuit de dépôt suite au passage à ADUM : le second dépôt de thèse est désormais obligatoire et conditionne la délivrance du diplôme
- Prise en compte de l'arrêté de 2016 mentionnant la diffusion obligatoire des thèses à la communauté universitaire française
- Mention de l'INSA Hauts-de-France
- Précisions sur la confidentialité qui ne peut pas être illimitée.
- Document qui n'est plus signé par le doctorant et le Chef d'établissement, sur le formulaire d'autorisation de diffusion, le doctorant devra attester avoir pris connaissance de la charte.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'actualisation de la charte.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du conseil d'approuver cette charte actualisée.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité, des présents et représentés, sur la proposition de fixer à trois inscriptions administratives, sur une période minimum de 24 mois, pour la mise à jour de la charte de dépôt et de diffusion numériques des thèses.

Informations : recours à la centrale d'achat pour la certification de premier niveau pour les projets interreg VI acceptés

ETAPES		INFORMATIONS – PROCESSUS	DOCUMENTS SUPPORTS ET RECOMMANDATIONS
1	Séminaire lauréats	Dès l'approbation des projets par le comité de sélection du programme, l'autorité nationale du programme invitera l'ensemble des partenaires français de projets lauréats à un séminaire de présentation de programme. Les chefs de projets comme les responsables administratifs et financiers sont fortement invités à participer.	
2	Programmation du projet	Signature du contrat de subvention FEDER par le chef de file du projet ou obtention de la lettre d'octroi du programme.	Document du programme : Convention attributive de subvention FEDER « subsidy contract » signé par le chef de file (programmes Interreg ENO, Mer du Nord et Europe) Lettre d'octroi FEDER (programme Interreg France-Wallonie-Flandre)
3	Adhésion à la centrale d'achat par le porteur de projet	Délai : dès la signature et au plus tard 6 mois suivant la date de conventionnement avec l'autorité de gestion du programme. Modalités de transmission du bulletin d'inscription et des annexes : Centraledachat-interreg@hautsdefrance.fr	Documents transmis par l'autorité nationale : - Bulletin d'adhésion à la centrale d'achat ; - Proposition type de délibération d'adhésion à la centrale d'achat ; - Charte de protection des données personnelles ; - Annexe RGPD ; - Fiche de renseignement à remplir pour le porteur qui a déjà adhéré à la centrale d'achat sur un précédent projet.
4	Confirmation de l'adhésion	L'autorité nationale confirme au partenaire du projet par courriel la prise en compte de son adhésion à la centrale d'achat et en informe le contrôleur retenu pour son programme.	
5	Séminaire de contrôle	L'autorité nationale du programme invite l'ensemble des partenaires français à un séminaire « contrôle » rappelant les règles d'éligibilité des dépenses et procédures. Ce séminaire sera coanimé par le cabinet en charge du contrôle et la région Hauts-de-France et en amont de la soumission de la première déclaration de créance. Les chefs de projets comme les responsables administratifs et financiers sont fortement invités à participer.	
6	Réunion de cadrage entre le contrôleur et le porteur de projet (obligatoire)	Le cabinet en charge du contrôle contacte le partenaire du projet afin de convenir d'une date de réunion pour établir le calendrier de remontées de dépenses sur la totalité de la durée du projet.	
7	Emission du bon de commande à la remontée des dépenses	Emission d'un bon de commande obligatoire lors de chaque période de remontée de dépenses (rapport financier).	
8	Paiement de la facture émise par le contrôleur	Les sommes dues au contrôleur seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des documents.	En cas de retard de paiement, le contrôleur a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros

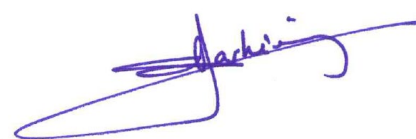
Questions diverses :

En l'absence de questions, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures et 30 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche, qui s'est tenu le 13 juin deux mille vingt-quatre, signé par le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Valenciennes, le 15 octobre 2024

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,



Prof. Eric MARKIEWICZ